

Commentaire présenté à l'Office des Transports du Canada (Commentaire présenté avec le formulaire)

Sujet: Consultation sur la demande d'autorisation de construction pour la voie de contournement ferroviaire de Lac-Mégantic

Nom: Émilie Breault

Date: 2026-01-28

Lac-Mégantic porte une cicatrice que le temps ne peut effacer. Dans la nuit, le silence a été brisé par le fracas du métal, par le feu, par l'incompréhensible. Quarante-sept vies ont été arrachées, des rires se sont tus, des familles ont été brisées à jamais. Ce drame n'est pas qu'un souvenir : il vit encore dans les regards, dans les absences, dans chaque rue où l'on se rappelle quelqu'un qui ne reviendra plus.

Le train, depuis cette nuit-là, n'est plus seulement un moyen de transport. Il est devenu un rappel constant de la peur, de la perte, de l'injustice. Chaque passage ravive les images, réveille les cœurs meurtris, empêche la ville de respirer pleinement. On ne peut pas demander à une communauté de se reconstruire lorsque la source de sa douleur traverse encore son centre, jour après jour.

Faire partir le train de la ville, ce n'est pas oublier. Ce n'est pas tourner le dos aux victimes. Au contraire, c'est leur rendre hommage en choisissant la vie, la sécurité et l'avenir. C'est offrir à Lac-Mégantic la possibilité de se relever doucement, de transformer un lieu marqué par la tragédie en un espace de mémoire, de paix et d'espoir.

La reconstruction ne se fait pas en un jour. Elle se fait pas à pas, dans le respect des vies perdues et dans le courage de ceux qui restent. En éloignant le train, Lac-Mégantic ne fuit pas son passé : elle se donne enfin le droit de guérir.

Émilie Breault